



Contrecœur
sur le fleuve

**DIRECTION DU SERVICE DU GREFFE
ET DES ARCHIVES**

AVIS PUBLIC

**RELATIF À LA PROMULGATION DU
RÈGLEMENT 1322-2024**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée greffière de la Ville de Contrecœur que lors de la séance du conseil tenue le 19 mars 2024, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

« **Règlement numéro 1322-2024 empruntant au plus 3 500 000 \$ pour financer la réfection complète de la rue Lajeunesse** »

QUE l'objet du règlement d'emprunt numéro 1322-2024 est suffisamment décrit par son titre.

QUE le règlement d'emprunt numéro 1322-2024, après avoir été présenté aux personnes habiles à voter sur ce règlement selon les procédures d'enregistrement prévues à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ., c. E-2.2)*, le 22 février 2024, a été réputé approuvé par telles personnes.

QUE ledit règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 21 mars 2024 (M606463).

QUE toute personne intéressée peut consulter le règlement numéro 1322-2024 sur le site Internet de la Ville et fait suite au présent avis ou par consultation à la mairie de Contrecœur, 5000, route Marie-Victorin, Contrecœur, durant les heures normales d'ouverture de bureau ou sur demande par courriel au greffe@ville.contrecoeur.qc.ca.

QUE le règlement d'emprunt numéro 1322-2024 entrera en vigueur à la date de sa publication conformément à la Loi.

Attesté à Contrecœur, ce 26 mars 2024


Me Magalie Hurteau,
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 1322-2024

Je, soussignée, Me Magalie Hurteau, agissant en ma qualité de greffière de la Ville de Contrecœur, ayant son domicile professionnel au 5000, route Marie-Victorin à Contrecœur, certifie par la présente, sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis public concernant l'adoption et l'entrée en vigueur du « **Règlement numéro 1322-2024 empruntant au plus 3 500 000 \$ pour financer la réfection complète de la rue Lajeunesse** »

En affichant ledit avis sur le panneau
d'affichage intérieur à la mairie –
Le 26 mars 2024

En le publiant sur le site Internet de la Ville de Contrecœur-
Le 26 mars 2024

Attesté à Contrecœur, ce 26 mars 2024.



Me Magalie Hurteau,
Greffière

